



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1010888A3

NUMERO DE DEPOT : 09700090

Classif. Internat. : B65F B65D

Date de délivrance le : 02 Février 1999

---

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 30 Janvier 1997 à 14H55 à l'Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE:


ARTICLE 1.- Il est délivré à : LEDENT Roger Edouard  
rue G. de Lombaerde 13 bte 1, B-1140 EVERE(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : VANDERPERRE Robert, GEVERS & VANDER HAEGHEN, Rue de Livourne  
7, -B 1060 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes  
annuelles, pour : PROCEDE DE REPRISE D'EMBALLAGES PERDUS.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité  
de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de  
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 02 Février 1999  
PAR DELEGATION SPECIALE :



L. WUYTS  
CONSEILLER

## PROCEDE DE REPRISE D'EMBALLAGES PERDUS.

5 La présente invention est relative à un procédé de reprise d'emballages perdus grâce à la mise en place en de nombreux endroits, de préférence aux points de distribution de produits conditionnés dans des emballages susceptibles d'être récupérés ou recyclés, de corbeilles polyvalentes destinées à la collecte sélective d'emballage perdus.

10

L'enlèvement sélectif d'immondices est conçu pour faciliter le tri de quantités énormes de déchets qui sont collectées par les services intercommunaux d'enlèvement d'immondices ménagères. Les immondices proviennent en grande partie d'habitations privées, de homes, de collectivités et de lieux publics. Pour encourager la reprise d'emballages perdus et faciliter le triage sélectif des immondices, la présente invention propose d'installer en de nombreux endroits privilégiés où sont distribuées des boissons fraîches ou éliminés des produits ou objets usagés, des langes sales ou des canettes et bouteilles de matière plastique, par exemple dans les homes, les établissements scolaires, les hôpitaux, les centres sportifs, les stations de métro, des corbeilles polyvalentes recyclables, aisément remplaçables pour leur assurer en permanence un aspect neuf et/ou impeccable.

15

20

Suivant l'invention, la corbeille est réalisée sur place par clipsage d'un panneau rectangulaire que l'on cintre aux dimensions d'une virole de renforcement, d'un embout et/ou d'un couvercle. Le panneau rectangulaire est réalisé à partir d'une feuille de métal recyclé, ou de matière synthétique recyclée telle que le chlorure de polyvinyle, le polyéthylène de téréphtalate, ou de carton plastifié.

25

30

Chaque clip de montage est constitué d'un méplat découpé par emboutissage suivant un cadre rectangulaire qui entoure deux languettes symétriques susceptibles de pivoter autour de lignes de pliure disposées le long de côtés opposés du cadre rectangulaire. Le cadre du méplat est destiné à être appliqué contre les arêtes d'une découpe rectangulaire ou carrée dans les flancs des feuilles de carton superposées destinées à être assemblées.

L'invention se situe dans le cadre des deux Directives Européennes organisant l'obligation de reprise des emballages de transport et le recyclage des emballages perdus. Ces directives se fondent sur le principe que le pollueur doit veiller à récupérer lui-même les déchets qu'il produit. Le fabricant-producteur est considéré souvent comme étant le pollueur. Il a la responsabilité d'éviter l'éparpillement des emballages qu'il produit et/ou utilise. C'est donc à lui qu'incombe la tâche de collecter et/ou de récupérer les emballages perdus.

Dans ce but, l'invention préconise la distribution de kits de montage et l'assemblage des corbeilles par les fabricants-fournisseurs de produits et/ou d'emballages. Cette distribution se fait au voisinage immédiat des points de livraison et/ou de distribution des produits en question, afin d'assurer la reprise des emballages comme le prévoit lesdites Directives Européennes.

Lorsque la corbeille est destinée à récupérer les canettes vides, le corps cylindrique de la corbeille a avantageusement les proportions d'une canette. Elle est réalisée à partir d'une feuille d'aluminium recyclé et porte une publicité en rapport avec une boisson fraîche. Le couvercle supérieur est muni d'une ouverture d'un diamètre d'environ 7 cm. S'il s'agit de récupérer des bouteilles de matière plastique, une ouverture d'environ 10 cm doit être prévue dans le couvercle. La corbeille est réalisée à partir d'une feuille de matière synthétique recyclée, telle une feuille de polyéthylènetéréphtalate ou de chlorure de

polyvinyle. Le fond d'une corbeille destinée à l'extérieur peut être réalisé à partir d'un embout grillagé qui a l'avantage de laisser s'écouler un liquide.

Selon une forme de réalisation avantageuse, la corbeille est munie d'un  
5 sac collecteur, ce sac présentant avantageusement une forme sensiblement  
cylindrique épousant la paroi intérieure de la corbeille et étant de préférence  
muni d'une poignée ou d'un anneau servant de poignée. Cette poignée est par  
exemple montée sur la paroi extérieure formant le fond du sac, cette poignée  
permettant alors une vidange aisée du sac par simple suspension à l'envers ou  
10 par le fond sur une chaîne sans fin comportant des moyens ou des crochets pour  
suspendre les sacs. Le sac utilisé est avantageusement un sac tissé dans une  
matière végétale, telle que chanvre, lin, coton, etc. Le sac utilisé est donc  
avantageusement un sac non réalisé en matière plastique. Le sac est  
avantageusement récupérable, et peut être nettoyé, désinfecté, et peut  
15 éventuellement être réutilisé. La couleur des sacs sera avantageusement  
adaptée en fonction des produits à introduire dans les sacs, par exemple couleur  
gris-aluminium pour des déchets métalliques, couleur verte pour le verre,  
couleur bleue pour les plastiques, couleur brune pour les vidanges Tétrapak R ,  
couleur blanche pour les langes, couleur grise pour les déchets ménagers, etc.  
20 Les sacs portent avantageusement des indications, par exemple des dessins, en  
lettres capitales, etc. pour facilement savoir le ou les produits qui sont destinés  
à être jetés dans tel ou tel sac.

Dans une forme de réalisation particulière, la corbeille est suspendue  
25 contre un mur ou paroi par un crochet introduit dans un clips de montage.

Les dimensions de la corbeille sont choisies en fonction du nombre  
d'emballages ou d'objets à récupérer. Le volume utile des corbeilles est  
déterminé en fonction des besoins et de la place disponible aux endroits où sont

distribués, utilisés et/ou jetés les emballages perdus, par exemple le réfectoire d'une école, la réception d'un établissement hospitalier.

Il s'agit bel et bien d'une chaîne logistique allant du fournisseur-  
5 fabricant au consommateur.  
La corbeille qui est livrée sous forme de kit permet de réduire les frais de stockage et de transport. Par son faible encombrement, le kit de montage est toujours disponible et à portée de main du livreur des produits conditionnés dans lesdits emballages. Le kit de montage comprend une feuille rectangulaire  
10 d'environ 1 m<sup>2</sup>, de préférence mise à plat, deux séries de découpes le long d'arêtes superposées de la feuille rectangulaire. Le volume requis pour le transport du kit de montage est inférieur de 25 % à celui occupé par des corbeilles de grandeur identique qui seraient emboîtées les unes dans les autres. Le coût du kit de montage peut être facilement supporté par le fournisseur ou le  
15 fabricant.

La corbeille est en effet rentable en raison des rentrées procurées par l'espace publicitaire et du produit de la vente à des transformateurs d'emballages à recycler. La publicité apportée sur les corbeilles peut être choisie de manière à convenir parfaitement à la destination de la corbeille.

20

Ces caractéristiques et d'autres particularités et détails de l'invention apparaîtront au cours de la description suivante, faisant référence aux dessins ci-joints, qui illustrent à titre d'exemple non limitatif deux formes de réalisation de l'invention.

25

Dans ces dessins :

- la figure 1 est une vue en perspective des pièces formant le kit de montage;
- la figure 2 est une vue en perspective éclatée d'une corbeille destinée à la collecte de canettes de boisson dans une habitation unifamiliale, et de la  
30 corbeille partiellement assemblée à partir du kit illustré dans la figure 1;

- la figure 3 est une vue verticale en coupe de la corbeille entièrement montée de la figure 2;
- la figure 4 est une vue en plan d'un clip de montage prêt à être utilisé;
- la figure 5 est une vue partielle en coupe montrant le placement d'un clip de la figure 4, sur un panneau;
- la figure 6 est une vue semblable à celle de la figure 5 du clip de montage, mais dont les languettes ont été repliées au cours de son montage, et
- la figure 7 est une vue en perspective d'un sac éventuellement placé dans la corbeille.

10

Dans ces figures, les mêmes signes de référence désignent des éléments identiques et/ou analogues.

Comme illustré dans la figure 1, une corbeille polyvalente 1 destinée à la collecte sélective d'emballages perdus en vue de récupérer et/ou recycler ceux-ci, est réalisée sur place, de préférence aux points de distribution de produits conditionnés dans lesdits emballages, par clipsage d'un panneau rectangulaire 2 que l'on cintré aux dimensions d'une virole de renforcement 3, d'un embout de fond 4 et/ou d'un couvercle 5. Le panneau rectangulaire 2 est réalisé à partir d'une feuille de métal recyclé, ou de matière synthétique recyclée telle que le chlorure de polyvinyle, le polyéthylène de téréphtalate, ou de carton plastifié.

Le panneau 2 cintré sur lui-même est assemblé le long de flancs 7 opposés à l'aide de clips de montage 6. Les clips de montage 6 sont constitués d'une plaquette métallique ou d'un méplat découpé par emboutissage suivant un cadre rectangulaire 8 jouant le rôle de dormant. Les clips sont apposés contre les arêtes d'une découpe rectangulaire 9 ou carrée 10 dans les flancs 7 superposés du panneau à assembler. Le cadre rectangulaire 8 entoure deux languettes 11 symétriques susceptible de pivoter autour de lignes de pliure 12 disposées le long de côtés opposés du cadre rectangulaire 8.

Le procédé suivant l'invention qui permet la fabrication sur place d'une corbeille pour la récupération de canettes ou de bouteilles, comprend avantageusement les étapes suivantes :

- 5 - le cintrage d'une feuille rectangulaire constituant la surface de développement d'un cylindre, ladite feuille étant percée de deux séries de découpes 9,10 superposables,
- le sertissage de circlips munis de languettes 11 repliables;
- la fixation d'une virole de renforcement 3 ou d'un embout inférieur 4 muni de découpes disposées vis-à-vis d'une série de découpes dans la feuille;
- 10 - un couvercle supérieur 5 muni d'ouverture(s) pour l'introduction de canettes ou de bouteilles.

Le corps cylindrique de la corbeille est garni d'un message publicitaire ou didactique en relation avec le produit conditionné dans l'emballage à  
15 récupérer.

La figure 7 montre en perspective un sac cylindrique 20 tissé en une matière végétale destiné à être placé dans une corbeille pour en épouser les parois intérieures. Ce sac présente une ouverture 20B pour introduire dans le sac les déchets à recycler et un fond 20 A muni d'une poignée 21 pour  
20 permettre de vider le sac en le suspendant par l'envers (ouverture tournée vers le bas).

## REVENDEICATIONS

5

1. Procédé de reprise d'emballages perdus grâce à la mise en place en de  
10 nombreux endroits, de préférence aux points de distribution de produits  
conditionnés dans des emballages susceptibles d'être récupérés ou recyclés, de  
corbeilles polyvalentes (1) destinées à la collecte sélective d'emballages perdus,  
caractérisé en ce que chaque corbeille (1) est réalisée sur place par clipsage d'un  
15 panneau rectangulaire (2) que l'on cintre aux dimensions d'une virole (3) de  
renforcement, d'un embout (4) de fond et/ou d'un couvercle (5).

2. Procédé suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau  
rectangulaire (2) est réalisé à partir d'une feuille de métal recyclé, ou de matière  
synthétique recyclée telle que le chlorure de polyvinyle, le polyéthylène de  
20 téréphtalate, ou de carton plastifié.

3. Procédé suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les clips  
de montage (6) sont constitués d'un méplat découpé par emboutissage suivant  
un cadre rectangulaire (8) qui entoure deux languettes (11) symétriques  
25 susceptibles de pivoter autour de lignes de pliure (12) disposées le long de  
côtés opposés du cadre rectangulaire (8) appliqué contre les arêtes d'une  
découpe rectangulaire (9) ou carrée (10) dans les flancs des feuilles superposées  
destinées à être assemblées.

4. Procédé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comprend les étapes suivantes :
- le cintrage d'une feuille rectangulaire constituant la surface de développement d'un cylindre, ladite feuille étant percée de deux séries de découpes (9,10) superposables ;
  - le sertissage de clips (6) de montage munis de languettes (11) repliables;
  - la fixation d'une virole de renforcement (3) et/ou d'un embout inférieur (4) munis de découpes (9,10) disposées vis-à-vis d'une série de découpes (9,10) ménagées dans un flanc opposé (7) du panneau (2) à assembler;
  - 10 - la pose d'un couvercle supérieur (5) muni d'ouverture(s) pour l'introduction de canettes ou de bouteilles.

5. Procédé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le corps cylindrique de la corbeille (2) est garni d'un message publicitaire ou didactique.
- 15

6. Corbeille destinée à la reprise d'emballages perdus, caractérisée en ce qu'elle est constituée d'un panneau rectangulaire (1) cintré aux dimensions d'une virole (3) de renforcement, d'un embout (4), et/ou d'un couvercle (5) et assemblée par clipsage de flancs opposés superposés du panneau au moyen de clips de montage sertis dans des découpes (9, 10) superposées desdits flancs.
- 20

7. Corbeille selon la revendication 6, caractérisée en ce qu'elle est suspendue contre un mur ou paroi par un crochet (13) introduit dans un clip de montage (6).
- 25

8. Clip de montage caractérisé en ce qu'il est constitué d'un méplat découpé par emboutissage suivant un cadre rectangulaire (8) qui entoure deux languettes (11) symétriques susceptibles de pivoter autour de lignes de pliure (12) disposées le long de côtés opposés du cadre rectangulaire (8) appliqué
- 30

contre les arêtes d'une découpe rectangulaire (9) ou carrée (10) dans les flancs des feuilles superposées destinées à être assemblées.

10

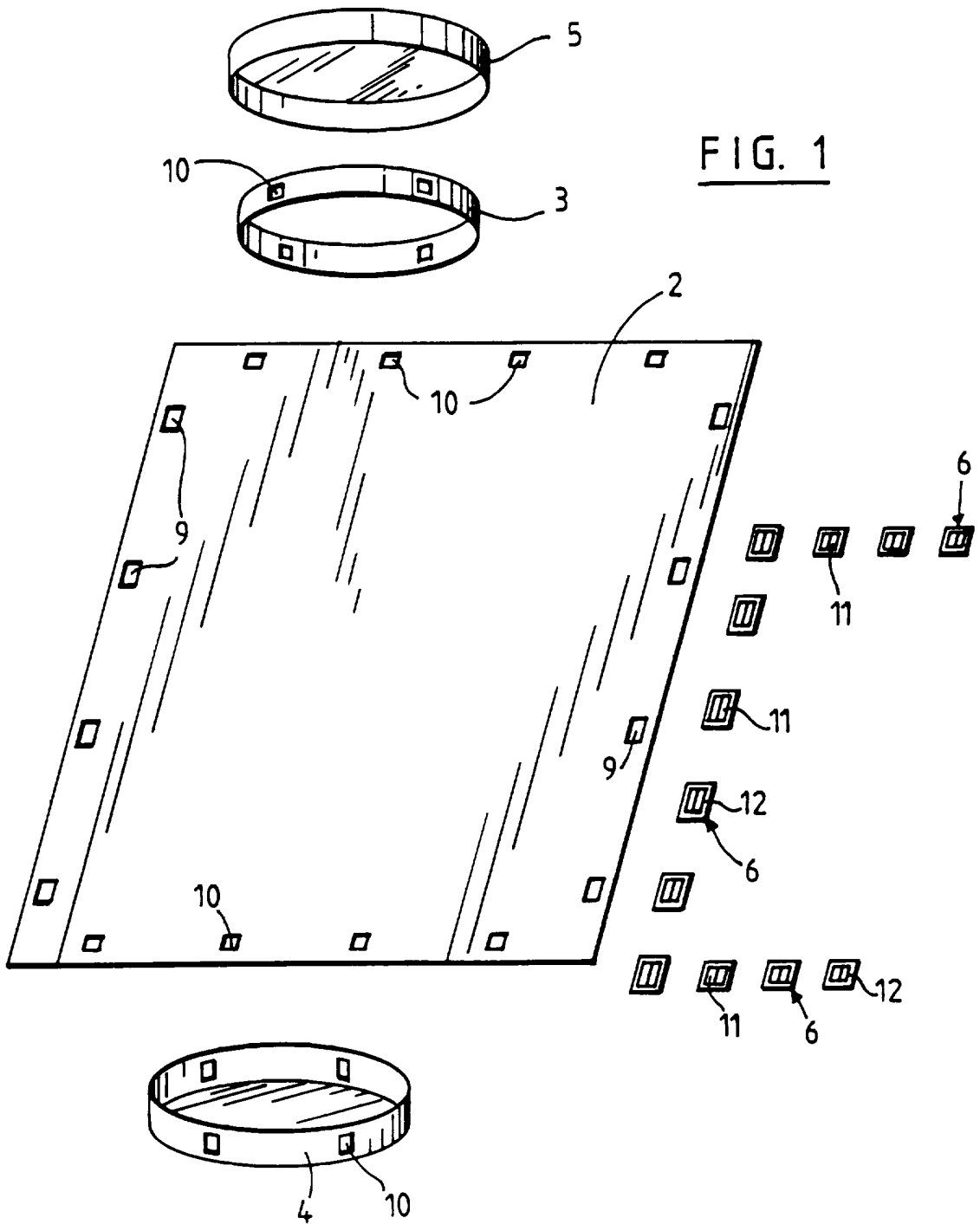


FIG. 1

FIG. 2

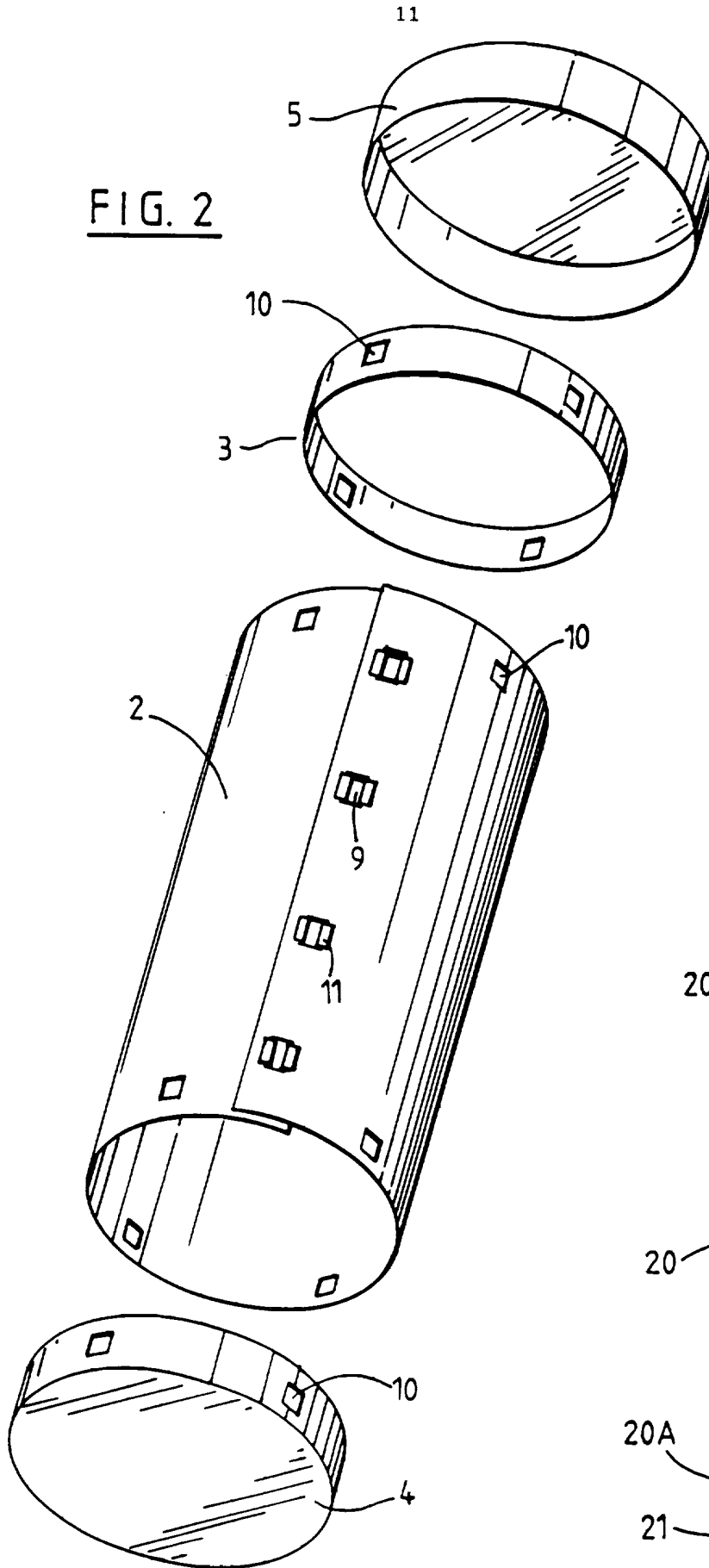
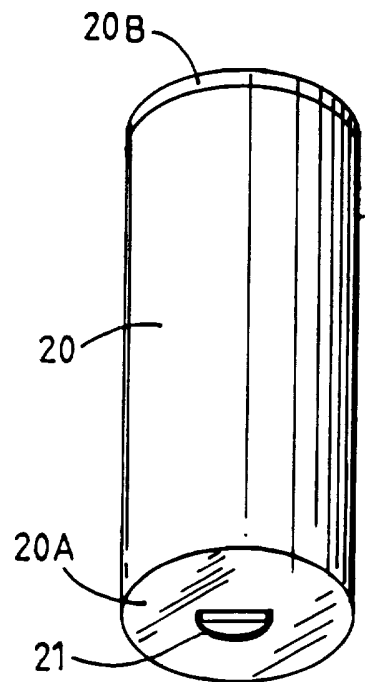


FIG. 6



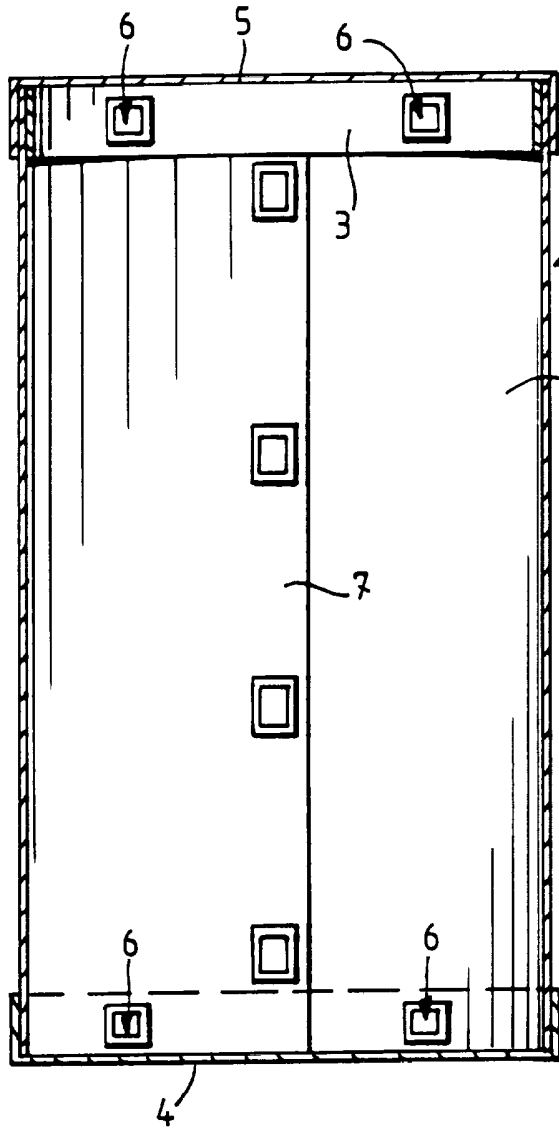


FIG. 3

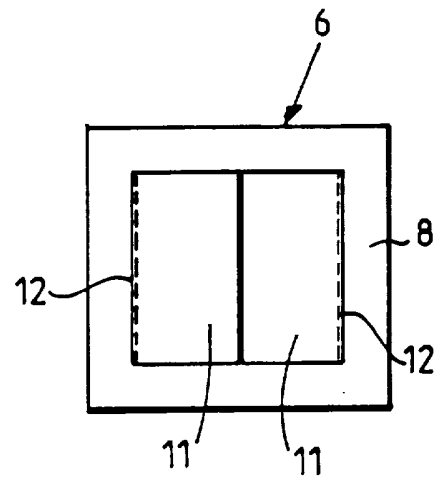


FIG. 4

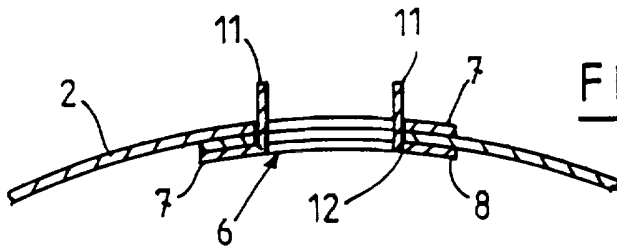
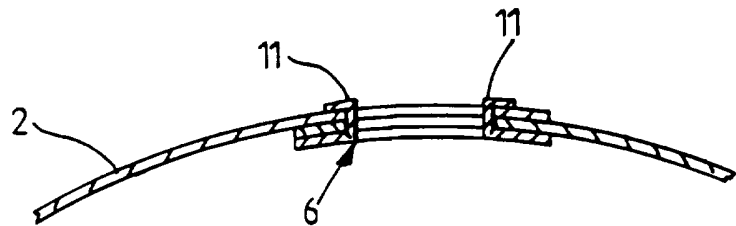


FIG. 5

FIG. 6





Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2  
de la loi belge sur les brevets d'invention  
du 28 mars 1984

Numero de la demande  
nationale

BO 6444  
BE 9700090

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US 5 372 269 A (K. SUTTON ET AL.)	1,2,4-6	B65F1/00
Y	* colonne 5, ligne 4 - colonne 7, ligne 49 *	3	B65F1/06
	* colonne 12, ligne 21 - ligne 57 *		B65D3/04
	* figures 1-6,13 *		
	---		
Y	FR 2 457 775 A (RELUFAN, SARL)	3	
X	* page 3, ligne 18 - ligne 25 *	8	
	* figures 5-7 *		
	---		
X	US 5 056 679 A (J. LONCZAK)	1,2,4-6	
	* colonne 3, ligne 8 - colonne 4, ligne 48; figures 1-5 *		
	---		
A	US 3 822 524 A (S. JERPBAK)	1,2,4,6	
	* colonne 3, ligne 22 - colonne 4, ligne 1; figures 1-5 *		
	---		
A	DE 295 10 332 U (S. TSAI)	1,2,4,6	
	* page 3, ligne 21 - page 4, ligne 27 *		
	* figures 1-5 *		
	---		
A	EP 0 383 993 A (LAHNWERK GMBH)	8	B65F
	* colonne 2, ligne 44 - colonne 3, ligne 4; figures 1,2 *		B65B
	---		B65D
	---		F16B
A	FR 948 447 A (R. BEAUFRAND)	8	B21D
	* page 2, ligne 13 - ligne 21 *		B42B
	* figures 4,5 *		B42F
	---		B31B
	---		
A	DE 829 383 C (H. KOST)	8	
	* page 2, ligne 73 - ligne 119 *		
	* figures 7-12 *		
	-----		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 octobre 1997		Smolders, R	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C48)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 6444  
BE 9700090

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-10-1997

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5372269 A	13-12-94	AUCUN	
FR 2457775 A	26-12-80	AUCUN	
US 5056679 A	15-10-91	AUCUN	
US 3822524 A	09-07-74	CA 986896 A	06-04-76
DE 29510332 U	14-09-95	AUCUN	
EP 383993 A	29-08-90	DE 3905056 A	23-08-90
		CA 2009893 A	18-08-90
		JP 2251325 A	09-10-90
FR 948447 A	08-08-49	AUCUN	
DE 829383 C		AUCUN	